

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIME DE L'ABONNEMENT :
 Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 francs. — Un an, 50 francs.
 Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs.
 La France et l'étranger, les frais de poste en sus.

RÉDACTION & ADMINISTRATION
 17, RUE NEUVE, 17
 Directeur-Gérant : **ALFRED REBOUX**
 Bureau à Tourcoing, RUE DES POUTRAINS, 42

ABONNEMENTS ET ANNONCES :
 RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.
 Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE et C^{ie}, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34
 Bruxelles, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 25 NOVEMBRE 1885

LES ÉLECTIONS ET LE CLERGÉ

Les invalidations ramènent une question toujours vivante et sur laquelle il est bon de s'expliquer une fois pour toutes : je veux parler du rôle du clergé.

Mon modeste avis est que le clergé, bien loin de se mêler plus qu'il ne faut aux luttes électorales, a parfois le tort de ne pas parler assez haut à la veille de certains scrutins.

C'est peut-être hardi ; mais on aura de la peine à le faire admettre que ce n'est pas profondément juste.

Tout citoyen, en effet, qu'on le veuille ou qu'on s'y oppose, a le droit incontestable non seulement de voter comme il lui plaît, mais encore de favoriser, par l'ascendant de son autorité, de son caractère, ou de la persuasion, des élections conformes à son désir.

Or, beaucoup de députés républicains passant leur vie à battre en brèche le culte catholique, il est assez naturel que le clergé songe à le défendre.

Ceci me paraît logique.

L'objection est prévue. On vous répond immédiatement ceci :

Vous avez raison en principe.

Mais il est inadmissible que les fonctionnaires d'un gouvernement combattent la forme qui le régit. Le fait même d'accepter une fonction rémunérée prouve une adhésion tacite. Dès lors, nous avons le droit de nous opposer, nous, républicains, à ce que les fonctionnaires de la République attaquent la République. Or, les prêtres étant des fonctionnaires...

Pardon, c'est là précisément que git, je ne dirai pas l'erreur, mais le mensonge.

Le clergé ne combat nulle part la République en tant que forme gouvernementale. Il combat parfois les républicains qui sont hostiles à la liberté de l'Église.

Le prêtre n'est pas un fonctionnaire, c'est un indémittible, ce qui est bien différent.

On a pris les biens du clergé français et on lui a servi à la place une rente perpétuelle. Voilà la vérité. Et nous défions qui que ce soit de la combattre sérieusement. La fiction du fonctionnarisme des prêtres est un sophisme de mauvais foi.

Le prêtre est donc complètement libre comme citoyen.

Comme prêtre, le caractère dont il est revêtu lui interdit, selon nous, de s'immiscer dans les luttes purement personnelles ou strictement politiques.

Il aurait tort, par exemple, d'afficher ses préférences entre candidats royalistes ou républicains, qui, tous, seraient également respectueux des droits des consciences catholiques.

Mais s'agit-il de candidats (quelle que soit leur nuance politique) partisans des décrets, de la fermeture des couvents, de l'expulsion des religieux, de l'abolition de l'aumônerie militaire, de la suppression de l'enseignement de la religion dans les écoles, de la laïcisation des hôpitaux, etc. etc., toutes mesures qu'il est impossible d'approuver sans se mettre en hostilité avec les doctrines ou les prescriptions de l'Église, le prêtre catholique a le droit — nous allions dire le devoir — de conseiller aux catholiques de voter contre ces candidats.

Et si les Français estimant encore assez haut l'influence du curé, pour que son influence soit nuisible à certain républicain, cela prouve tout simplement que ces républicains vont à l'encontre des sympathies et des tendances de la nation.

Car enfin il est impossible de sortir de ce dilemme.

Ou l'intervention du clergé est sans effet — et alors le parti hostile à l'Église fait preuve d'une pusillanimité haineuse en le réprimant par tous les moyens en son pouvoir.

Ou elle est efficace, et alors ce parti s'oppose aux vœux du pays en persécutant les œuvres et l'enseignement catholiques.

Donc, ou le parti du gouvernement a peur, ou il méprise profondément les tendances du pays.

Quant au clergé, qu'il défende les intérêts sacrés qui lui sont confiés, qu'il éclaire les catholiques, qu'il aide à la grande œuvre de restauration sociale.

NOUVELLES DU JOUR

Conseil des ministres
 Paris, 24 novembre. — Le conseil des ministres s'est réuni ce matin à l'Élysée, sous la présidence de M. Grévy.

Le ministre des affaires étrangères a soumis à la signature du président de la République des décrets aux termes desquels M. de Laboulaye, ministre de France en Portugal, est nommé ambassadeur à Madrid, en remplacement de M. des Michels, mis en disponibilité sur sa demande.

M. Billot, ministre plénipotentiaire, ancien directeur des affaires étrangères, est nommé ministre de France en Portugal.

M. Francis Charmes, ancien député, est remis en possession du grade de ministre plénipotentiaire qu'il possédait avant son élection comme député en 1881. M. Francis Charmes est en outre nommé directeur des affaires politiques au ministère des affaires étrangères, en remplacement de M. de Rieg, remplacé, sur sa demande, dans le cadre d'activité des services extérieurs.

Les ministres se sont entretenus, dans le conseil de ce matin, des diverses questions qui vont venir à l'ordre du jour des Chambres, notamment de l'interpellation de M. René Brice, qui doit être discutée jeudi à la Chambre.

M. René Brice se propose d'interpellation sur les achats de céréales étrangères effectués en août, septembre et octobre derniers pour le compte des ministères de la guerre et de la marine, au détriment de l'agriculture nationale.

Une dépêche du général de Courcy
 Paris, 24 novembre. — Une dépêche du général de Courcy au ministre de la guerre fait le plus grand éloge de la marine et rend compte des services que la flottille des canotiers veut de rendre à la dernière expédition dans le Fleuve Rouge et sur la rivière Claire. L'état sanitaire du corps expéditionnaire s'est amélioré ; le choléra a disparu d'Hanoi et d'Hai-Phong ; les troupes souffrent encore de la dysenterie.

A Madagascar
 Paris, 24 novembre. — Une dépêche de Zanzibar annonce que les négociations sont reprises entre l'amiral Miot et le gouvernement de la reine de Madagascar ; elles avaient été rompues le 19 août ; il y a lieu d'espérer cette fois un dénouement pacifique.

Les élections de la Seine
 Paris, 24 novembre. — La liste de l'opposition conservatrice, affichée dès ce matin, sur tous les murs de la capitale, car c'est aujourd'hui que s'ouvre la période électorale pour le scrutin du 13 décembre, dans le département de la Seine, doit rallier, c'est du moins l'opinion générale dans tous nos cercles, un chiffre de voix bien plus considérable qu'en 1884 et 1885. Cette liste comprend les six candidats qui avaient obtenu le plus grand nombre de suffrages au dernier scrutin, savoir : MM. E. Hervé, Calla, Denis Cochin, Ferdinand Duvail, général du Barail et Vauchot.

M. Paul Cambon
 Paris, 24 novembre. — Sur la demande de M. Cambon, ministre résident de France à Tunis, poursuivi par les attaques d'une feuille intransigeante, une commission d'examen, composée de trois membres indépendants de l'administration, va être constituée. Le journal intransigeant sera invité à produire devant cette commission les preuves qu'il prétend avoir de la culpabilité de M. Cambon.

Une condamnation
 On mande de Copenhague, 24 novembre, que M. Herup, journaliste, vice-président du Folketing (Chambre de députés), vient d'être condamné à six mois de prison pour avoir publié dans le journal *Politiken* un article constituant un outrage envers le roi.

LA QUESTION DU JOUR

C'est en ce moment, surtout pour nos pays frontiers du Nord, celle des pièces de cent sous belges, et on commence à s'inquiéter dans le public de voir que les négociations traînent en longueur et menacent même de ne pas aboutir.

On sait, en effet, que les pièces de cinq francs belges n'auraient plus cours légal en France à partir du 1er janvier 1886, si la Belgique s'obstinait à ne plus faire partie de l'Union Monétaire.

Cette Union monétaire fut conclue en 1878 entre la plupart des États qui ont adopté le système décimal, savoir : la France, la Belgique, la Suisse l'Italie et la Grèce.

Grâce à cette Union, les pièces d'or et d'argent des pays contractants avaient cours sans aucune distinction.

Mais l'Union avait été conclue pour une période qui se terminait au 31 décembre 1885 ; des négociations ont été entamées pour que le traité soit prorogé ; la Belgique s'est refusée à signer, et, en désespoir de cause, les représentants des autres États ont conclu une Union diminuée par acte du 6 novembre.

L'union monétaire serait donc à quatre, au lieu d'être à cinq, si la Belgique persistait dans son abstention. Mais il nous semble qu'il est de l'intérêt de tous de s'entendre. Sur notre frontière du Nord, surtout, les transactions sont très nombreuses entre la France et la Belgique ; on paie indistinctement avec de l'argent français ou belge ; la rupture de l'union créerait de regrettables conflits.

Il faut toujours croire que les résolutions importantes sont motivées évidemment, la Belgique n'a pas fait un coup de tête. Le motif de son abstention est la clause nouvelle insérée dans l'acte d'union.

LE « PRÊTRE DE NÉMI »

Il est dit à l'article 12 que, au cas d'une rupture éventuelle de l'Union, chaque État rembourserait en or ses pièces de cinq francs en circulation dans les autres pays.

La Belgique trouve dangereuse cette clause, car elle a beaucoup plus de pièces d'argent que de pièces d'or.

Cette disproportion a des inconvénients que l'article 12 de la convention a pour but d'atténuer. Nous espérons encore qu'on arrivera à une entente à laquelle la Belgique a plus d'intérêt encore que les autres États de l'Union.

Si, par impossible, le désaccord persistait avec la Belgique, il faudrait se débarrasser avant le 31 décembre des pièces de cinq francs belges que l'on pourrait avoir ; car, dès le lendemain, elles ne vaudraient plus que quatre francs et quelques centimes.

Il est ainsi toujours, dirait-on, condamné à se contredire insensiblement et à se réfuter lui-même. La raison en est qu'il a de la volonté, mais qu'il manque de caractère ; et, sans le caractère, le plus beau talent devient stérile.

L'accord ou plutôt la concordance du caractère et du talent est indispensable chez les hommes qui aspirent à laisser quelque chose d'eux-mêmes à l'admiration de la postérité : c'est une vérité classique, et l'un de nos poètes l'a mise en vers.

La volonté, la passion constante de M. Renan sont de plaisir. Mais, d'une part, il ne choisit pas assez les gens à qui il veut plaire, ce qui l'incite à écrire des choses où il glorifie cyniquement des hommes qui meurent sans justifier les belles espérances que M. Renan avait mises en eux ; et, d'autre part, il oublie que certains applaudissements sont payés trop cher lorsqu'on les achète au prix des capitulations de la conscience et même de la raison.

Malgré tout, nous attendons beaucoup pour lui de ces illuminations soudaines qui le portent si souvent et, comme nous venons de le constater une fois de plus, à confesser la vérité en préchant l'erreur. Nous n'oublions pas qu'il est tel de ses collègues familiers à l'Académie qui ne perd pas une occasion d'affirmer que, comme Littré, l'auteur de la *Vie de Jésus* mourra converti, quoi qu'il en dise.

LA GUERRE DANS LES BALKANS

Le siège de Widdin
 Kalafat, 24 novembre. — Les Serbes ont commencé, hier, vers une heure de l'après-midi, le bombardement de Widdin et l'ont continué jusqu'à trois heures et demie.

On a entendu en même temps une forte canonnade vers Vitbol.

Aujourd'hui, à midi, la canonnade a commencé sur toute la ligne à droite de Widdin, se ralentissant vers Smardnad, mais mieux entretenu vers Vitbol. Des deux côtés, les coups de canon partent à de longs intervalles.

De efforts des Serbes autour de Widdin se sont concentrés vers le village de Capitanovic, où a eu lieu un combat d'infanterie.

La canonnade est plus rare du côté de Vitbol ; mais Widdin est en feu.

La dernière bataille de Slivnitza
 Semlin, 24 novembre, 10 h. 45 soir. — Hier matin, les Serbes ont attaqué les retranchements élevés à Slivnitza par des officiers russes.

Malgré leur entraînement, les troupes conduites trois fois à l'assaut par le roi lui-même, dont le courage a été héroïque, durent se replier sur Tzaribrod et Trane.

La retraite s'opéra en bon ordre ; il leur a fallu cependant lutter, pied à pied, sur un parcours de 25 kilomètres, contre quinze bataillons roumains, amenés de Philippopol par le prince Alexandre.

Les huit cents blessés signalés sont arrivés aujourd'hui par trois trains. Les pertes du combat d'hier seraient considérables. La reine continue à soigner les blessés de la façon la plus touchante.

REVUE DE LA PRESSE

Nous trouvons dans le *Matin* un remarquable article de M. Jules Simon : *La Misère*. En voici quelques extraits :

Toute notre maison est en désarroi. L'Etat a son déficit, le pays à sa crise. Ceux qui, pendant si longtemps, ont soutenu contre toute évidence qu'il n'y avait pas de déficit, soutiennent aussi qu'il n'y avait pas de crise ; ils consentent tout au plus à convenir que nous souffrons d'un malaise passager. J'en suis tout surpris. Ce malaise passager dure depuis trois ans ; il s'aggrave tous les jours ; et si je dis qu'il aboutit déjà à une diminution de 30 0/0 dans le nombre des affaires, je reste certainement bien au-dessous de la réalité. Quant au renvoi d'ouvriers par suite de chômage, je ne puis pas l'évaluer à moins de 40 0/0. Et ce n'est qu'un malaise ?

Mais pourquoi remuer toutes ces misères ? Ah ! je vais vous le dire ; c'est parce que mon cœur saigne, et que je voudrais voir saigner les vôtres.

Je ne fais pas appel à la charité. Je la loue, quand elle se présente ; mais, en attendant,

LE ROI ALPHONSE XII

Paris, 24 novembre. — Des bruits fâcheux sur la santé du roi d'Espagne ont été répandus aujourd'hui à la bourse.

Une baisse notable sur les fonds espagnols s'est produite de ce fait à Paris.

Le cours de l'Extérieure a été coté à Madrid 52 francs, en baisse de 5 francs sur hier, ce qui semblerait indiquer que ces bruits ont quelque chose de sérieux.

Madrid, 24 novembre, 6 h., soir. — L'état du roi qui s'était aggravé dans la matinée, s'est légèrement amélioré dans la soirée.

On lit dans le *Matin* :

« L'entourage d'Alphonse XII, qui a tout fait pour aggraver l'opinion sur la santé du roi, n'a évidemment pas laissé divulguer le caractère de la maladie qui met en danger la vie du jeune souverain. »

« Cependant, grâce à quelques indiscrétions, on a pu savoir que le roi d'Espagne est miné par les plus graves affections des plus graves ; il serait atteint principalement d'une maladie de poitrine très avancée, qui aurait été compliquée, ces jours derniers, par une diarrhée persistante, que tous les efforts de la science n'ont pu vaincre. »

Le *Gaulois* dit que le duc de Montpensier prendra la régence, le Roi étant d'état de s'occuper des affaires.

Ce même journal ajoute : « On parle déjà des combinaisons entre lesquelles on aurait à choisir, au cas de la mort du Roi, pour échapper aux républicains et anarchistes, qui ne manqueraient pas de tenter aussitôt de se mettre en mouvement. »

En première ligne, la régence de la reine Isabelle II, la reine Christine, en sa qualité d'Autrichienne, ne jouissent pas de la popularité dont est encore entourée sa belle-mère ; en seconde ligne, une dictature du général Lopez-Dominguez, neveu du maréchal Serrano. Dans les deux combinaisons serait formé un grand ministère national, sous la présidence de M. Canovas ou de M. Sagasta. On parle encore d'autres combinaisons.

Bruits de la mort d'Alphonse XII
 Londres, 25 novembre, 8 h. 10. — Les bruits relatifs à la mort subite du roi Alphonse XII paraissent être fondés.

Toutes les dépêches arrivées aujourd'hui, dans l'après-midi, de Madrid, portent les traces évidentes de mutations.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

Laines et draperies
 On écrit de Sedan au *Courrier* :

Les affaires sont de plus en plus difficiles, et il y a lieu de supposer que cet état de choses durera encore un moment. S'il y a une reprise, elle ne se fera pas sentir avant fin mars. A Sedan, beaucoup de fabricants changent complètement de système ; ils se font, dans certaines maisons, des nouveautés remplaçant très avantageusement les Verviers et les Liégeois. Le fabricant de Jersey est satisfait du résultat obtenu. Ce genre d'étoffe est très souple et surtout très solide, et il offre des avantages sérieux en ce sens qu'il se débite par tous métrages et ce qu'il faut à peine huit jours pour recevoir les nuances que le client a désiré. Les sautins et les taupelines se vendent un peu, mais par de bien petites fractions ; le drap lui-même ne marche se vend un peu aussi. Quant aux étredeons, il ne s'en vend pas en ce moment, surtout en bas prix.

Mouvement général de la Fabrique de Sedan du 31 octobre au 6 novembre.

Draperies	52,576 kil.	Laines	33,080 kil.
1884	52,576 kil.	Arrivages	33,080 kil.
1885	36,255	Expéditions	29,215

SENAT

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL.)
 Séance du mardi 24 novembre 1885
 Présidence de M. Le ROYER.
 La séance est ouverte à trois heures.

La mort de M. Hamille

M. Le Président annonce au Sénat la mort de M. Hamille, sénateur du Pas-de-Calais. Il retrace la vie du défunt et exprime les regrets que sa perte inspire à ses collègues.

Le traité de commerce entre la France et la Roumanie

M. Dietz-Monnin donne lecture d'un rapport sur le projet de loi portant approbation du traité de commerce entre la France et la Roumanie. La discussion immédiate est ordonnée et le projet adopté.

Projets divers

Le Sénat adopte : 1° le projet de loi ayant pour objet d'interdire la pêche aux étrangers dans les eaux territoriales de France et d'Algérie ; 2° le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet d'approuver une convention passée avec la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest pour l'exécution, à voie étroite, de divers chemins de fer.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur la proposition de loi relative au taux de l'intérêt de l'argent.

Le Sénat décide qu'il passera à une deuxième délibération.

L'enseignement primaire
 M. Ferrouillat dépose un rapport sur le projet de loi relatif à l'enseignement primaire.

Les forêts de l'Algérie
 L'ordre du jour appelle la deuxième délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, relatif à l'aménagement et au rachat des droits d'usage dans les forêts de l'Algérie, aux explorations et abus de jouissance dans les bois des particuliers, à la police des forêts et au reboisement.

Les quinze articles et l'ensemble du projet sont adoptés.

Le Sénat s'ajourne à samedi 2 heures.
 La séance est levée à 4 heures.

Nouvelles Parlementaires

CHAMBRE

La commission des crédits du Tonkin
 La Chambre s'est réunie à deux heures dans ses bureaux pour nommer la commission chargée d'examiner la demande de crédits pour le Tonkin et Madagascar. Disons dès maintenant que la discussion n'a porté que sur la question du Tonkin, celle de Madagascar se trouvant réservée par ce fait que le cabinet est en négociations avec le gouvernement Hova.

LES COMMISSAIRES ÉLUS

Voici par ordre de bureaux, à raison des trois pour chacun, les noms des commissaires élus.

Julien, Delaporte, Waddington, Pelletan, Rochefort, Bergerot, Pichon, Dreyfus, Ganivet, Lockroy, Thomson, Albert Ferry, Du Bodan, André, de St-Martin (Indre), Paris, Rivière, amiral Gueydon, Viette, Gaillard (Vaucluse), Casimir Périer, Granet, Raoul Duval, Delafosse, Boisset, Hubbard, Ballue, Dugue de la Fauconnerie, Remouille, Lalande, Chevillon, amiral Dompierre d'Hornoy, Plichon.

Sur ces 33 membres, 10 sont des conservateurs, MM. Bergerot, Ganivet, Du Bodan, de St-Martin, amiral Gueydon, Raoul Duval, Delafosse, Dugue de la Fauconnerie, amiral Dompierre d'Hornoy, Plichon.

Deux sont députés du Nord, MM. Bergerot et Pichon.

Dans le septième bureau, M. des Rotours n'a échoué que d'une voix contre M. Casimir-Périer, et dans le neuvième, M. Lefèvre-Pontalis n'a également échoué que d'une voix contre M. Ballue.

L'OPINION DES COMMISSAIRES

Six membres seulement sont favorables au projet de gouvernement MM. Thomson, Ferry (Albert), Delaporte, Waddington, Casimir Périer et Ballue.

Trois veulent une évacuation partielle, MM. Julien, Viette et Lockroy.

Tous les autres membres ont pour but — et c'est à cause de cela qu'ils ont été nommés, — l'évacuation progressive avec toutes les mesures nécessaires pour sauvegarder l'honneur de notre drapeau.

Tous les membres du cabinet faisant partie de la Chambre s'étaient rendus dans leurs bureaux. Seuls MM. Brisson, Goblet et Allain-Targé ont pris la parole. Il n'ont fait que rééditer les élocutions aussi ternes que vides contenues dans la déclaration du gouvernement.

Dans le huitième bureau M. Jules Ferry est resté aussi muet qu'une carpe.

Relations par simple de curiosité la proposition de M. Gaillard (Vaucluse) tendant à la nomination d'une commission internationale qui ferait du Tonkin ce que la conférence de Berlin a fait du Congo.

La nomination de 10 commissaires conservateurs a produit à la Chambre une vive impression.

« Cela nous en promet de belles dans les commissions » disait M. Jules Roche dans un cri parti du cœur.

M. BERGEROT

M. Bergerot, élu dans le 2^e bureau dit que, quant à lui, il est pour l'évacuation du Tonkin et ne votera que les crédits nécessaires au rapatriement de nos soldats et aux mesures à prendre pour protéger ceux des habitants qui avaient montré de la sympathie pour les Français, ainsi que des mesures nécessaires pour sauvegarder l'honneur du drapeau.

Il ajoute qu'il a toujours voté dans les précédentes sessions contre la guerre du Tonkin, contre les crédits demandés pour la continuer, contre les ordres du jour de confiance votés par la majorité pour le ministère Ferry.

On a donné pour prétexte à cette expédition le besoin d'ouvrir de nouveaux débouchés au commerce français. C'est un résultat tout à fait opposé qui a été obtenu, car, pour favoriser le commerce français, il ne fallait pas augmenter les